

Question N° : <b>48226</b>	de <b>Mme Joissains-Masini Maryse</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Bouches-du-Rhône )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Premier ministre	
Ministère attributaire :	Premier ministre	
	Question publiée au JO le : <b>05/05/2009</b> page : <b>4092</b>	
Rubrique :	rapatriés	
Tête d'analyse :	indemnisation	
Analyse :	perspectives	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	<p>Mme Maryse Joissains-Masini rappelle à M. le Premier ministre que, le 20 mars 2009, elle attirait son attention sur l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer. Le Conseil économique et social, chargé de l'audit demandé par le Président de la République, s'est opposé à une nouvelle loi d'indemnisation jugée « inconcevable » et inventait « la solution de substitution d'une pièce jaune » (la même pour tous les spoliés) conditionnée, de surcroît, par son hypothétique paiement par un État étranger ! Aucune perspective n'a donc été tracée et force est de constater, malheureusement, que le cri de désespoir de tous ces spoliés survivants n'a pas été entendu par le Gouvernement. 47 ans après les dépossessions massives d'Algérie et d'outre-mer, l'attente est pourtant urgente et prioritaire. Elle lui demande quand le Gouvernement entend-il clore ce dossier.</p>	
<b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>		